

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 3 juin 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Délibération n° 2022-134**Objet de la délibération : Délibération relative à l'attribution du marché 2022-04 - Réseau intercommunal des transports publics - Services de transports réguliers et scolaires de l'Agglomération Provence Verte en 4 lots**

L'an deux mille vingt-deux, le trois juin, à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, GROS Michel, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

Absents excusés : CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain, LOUDES Serge donne procuration à BREMOND Didier, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, GUEIT Laurent donne procuration à TONARELLI Patrice, PORZIO Claude donne procuration à RULLAN Nicole, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal

Absents : AUDIBERT Eric, BOURLIN Sébastien, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud

Secrétaire de Séance : Monsieur Jérémy GIULIANO

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code de la commande publique ;

VU la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de la Communauté d'agglomération au Bureau communautaire ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 1231-1 du Code des transports, et conformément aux dispositions de la Loi NOTRE, l'Agglomération Provence Verte est l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur son ressort territorial ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a lancé le marché n°2022-04, ayant pour objet la mise en œuvre et l'exploitation de lignes régulières et scolaires de transport routier de voyageurs au sens du code des transports, décomposé en 4 lots géographiques ;

CONSIDERANT qu'une procédure en Appel d'Offres Ouvert, soumise aux dispositions des articles R.2124-1, L.2124-2 et R.2161.2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, a été mise en œuvre ;

Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-134 du Bureau communautaire du 3 juin 2022

Page 1 sur 3

CONSIDERANT qu'une procédure en Appel d'Offres Ouvert, soumise aux dispositions des articles R.2124-1, L.2124-2 et R.2161.2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, a été mise en œuvre ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire sans remise en concurrence, passé en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT que la durée du marché est fixée à 48 mois à compter du 1^{er} septembre 2022 et que chaque lot comporte les minimums et maximums de commande suivant :

Lot n°	Caractéristiques	Montant minimum annuel en € HT	Montant maximum annuel en € HT
01	DESSERTE DES COMMUNES DE BRIGNOLES - CAMPS LA SOURCE - COTIGNAC - CARCES - MONTFORT SUR ARGENS - CORRENS - LA CELLE - LE VAL - TOURVES - VINS SUR CARAMY - LA ROQUEBRUSSANNE - MAZAUGUES - MEOUNES-LES-MONTRIEUX - NEOULES - GAREOULT - FORCALQUEIRET VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DESSERTE DE TOURVES ET BRIGNOLES INTRA-MUROS	2 000 000 €	3 200 000 €
02	DESSERTE DES COMMUNES DE BRAS - NANS LES PINS - PLAN D'AUPS SAINTE BAUME - POURCIEUX - POURRIERES - OLLIERES - ROUGIERS - SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME - TOURVES - BRIGNOLES VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DESSERTE DE POURRIERES ET DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME INTRA-MUROS	1 900 000 €	2 900 000 €
03	DESSERTE DES COMMUNES DE CARCES - CORRENS - COTIGNAC - ENTRECASTEAUX - MONTFORT SUR ARGENS VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	150 000 €	280 000 €
04	DESSERTE DES COMMUNES DE FORCALQUEIRET - GAREOULT - MAZAUGUES - LA ROQUEBRUSSANNE - NEOULES - MEOUNES-LES-MONTRIEUX - GAREOULT - ROCBARON - SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISOLE VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DESSERTE DE ROCBARON INTRA-MUROS	650 000 €	940 000 €

CONSIDERANT que chaque lot comporte une clause d'insertion par l'activité professionnelle dont le nombre d'heures d'insertion à réaliser par le titulaire ainsi que les modalités de mise en œuvre sont indiquées dans le cahier des charges ;

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé en publication au JOUE, au BOAMP et sur la plateforme e-marchespublics.com le 23 février 2022 et que la date limite de réception des offres était fixée au 24 mars 2022 12h00 ;

CONSIDERANT qu'une offre par lot a été déposée dans les délais et qu'il a été procédé à son analyse conformément aux critères de choix énoncés dans le Règlement de la consultation ;

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 06 mai 2022 a attribué chaque lot de la manière suivante :

Lots		Attributaires	Montant en € HT
01	DESSERTES DES COMMUNES DE BRIGNOLES - CAMPS LA SOURCE - COTIGNAC - CARCES - MONTFORT SUR ARGENS - CORRENS - LA CELLE - LE VAL - TOURVES - VINS SUR CARAMY - LA ROQUEBRUSSANNE - MAZAUGUES - MEOUNES-LES-MONTRIEUX - NEOULES - GAREOULT - FORCALQUEIRET VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DESSERTES DE TOURVES ET BRIGNOLES INTRA-MUROS	Groupement : SARL SAMOVAR (83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME) mandataire, SARL AUTOCARS DE NALE FRERES (83170 BRIGNOLES), SARL AUTOCARS HALBIG (83143 LE VAL), SAS TRANSDEV VAR (83210 LA FARLEDE)	Montant minimum annuel : 2 000 000 € H.T / Montant maximum annuel : 3 200 000 € H.T
02	DESSERTES DES COMMUNES DE BRAS - NANS LES PINS - PLAN D'AUPS SAINTE BAUME - POURCIEUX - POURRIERES - OLLIERES - ROUGIERS - SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME - TOURVES - BRIGNOLES VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DESSERTES DE POURRIERES ET DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME INTRA-MUROS	Groupement : SARL SAINT MAXIMIN AUTOCARS (83470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME) mandataire, SARL SOCIETE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS DU VAR SODETRAV - KEOLIS (83401 HYERES)	Montant minimum annuel : 1 900 000 € H.T / Montant maximum annuel : 2 900 000 € H.T
03	DESSERTES DES COMMUNES DE CARCES - CORRENS - COTIGNAC - ENTRECASTEAUX - MONTFORT SUR ARGENS VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	Groupement : SARL S.N.A.B (83170 BRIGNOLES) mandataire, SAS TRANSDEV VAR (83210 LA FARLEDE), SARL AUTOCARS HALBIG (83143 LE VAL)	Montant minimum annuel : 150 000 € H.T / Montant maximum annuel : 280 000 € H.T
04	DESSERTES DES COMMUNES DE FORCALQUEIRET - GAREOULT - MAZAUGUES - LA ROQUEBRUSSANNE - NEOULES - MEOUNES-LES-MONTRIEUX - GAREOULT - ROCBARON - SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE VERS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DESSERTES DE ROCBARON INTRA-MUROS	Groupement : SARL AUTOCARS BLANC (83170 BRIGNOLES) mandataire, SARL AUTOCARS DE NALE FRERES (83170 BRIGNOLES)	Montant minimum annuel : 650 000 € H.T / Montant maximum annuel : 940 000.00 € H.T

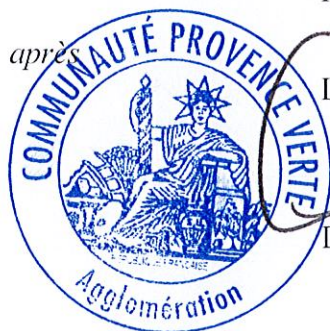
Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à signer les lots n°1, 2, 3 et 4 du marché 2022-04 - Réseau intercommunal des transports publics - Services de transports réguliers et scolaires de l'Agglomération Provence Verte en 4 lots avec les entreprises précitées, ainsi que tous les actes afférents au marché.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 3 juin 2022

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le



Le Président,

Didier BREMOND